

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2225

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Audibert, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Emmanuel Maquet,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Ravier, M. Viala et
Mme Bouchet Bellecourt

ARTICLE 35

Après le mot : « pertinent », supprimer la fin de l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Fixer un prix carbone relève de la souveraineté de chaque État. Aussi, ce n'est pas à l'échelle européenne que doit se faire ce mécanisme, a fortiori, car les intérêts ne sont pas les mêmes. La France dépend directement de ses lignes aériennes à la différence de certains États européens qui n'en ont pas la même utilité.

Le présent amendement propose donc la suppression des mots « , en privilégiant la mise en place d'un dispositif européen ».